

Conditions Définitives en date du 21 mars 2016



**Bpifrance Financement**

(société anonyme, agréée en tant qu'établissement de crédit en France)

**Programme d'émission de Titres  
(Euro Medium Term Note Programme)  
de 20.000.000.000 d'euros**

**bénéficiaire de la garantie autonome à première demande  
inconditionnelle et irrévocable de l'EPIC Bpifrance**  
(établissement public à caractère industriel et commercial)

**Emprunt obligataire de 200.000.000 €  
portant intérêt au taux de 3,125% l'an et venant à échéance le 26 septembre 2023  
bénéficiaire de la garantie autonome à première demande  
inconditionnelle et irrévocable de l'EPIC Bpifrance  
(les « Titres »)**

assimilable à et constituant une souche unique avec,

**l'emprunt obligataire de 200.000.000 €  
portant intérêt au taux de 3,125% l'an, émis le 10 novembre 2011 et venant à échéance le 26 septembre  
2023  
bénéficiaire de la garantie autonome à première demande  
inconditionnelle et irrévocable de l'EPIC Bpifrance  
(Tranche 2), et**

**l'emprunt obligataire de 1.000.000.000 €  
portant intérêt au taux de 3,125% l'an, émis le 26 Septembre 2011 et venant à échéance le 26 septembre  
2023  
bénéficiaire de la garantie autonome à première demande  
inconditionnelle et irrévocable de l'EPIC Bpifrance  
(Tranche 1 et ensemble avec la Tranche 2, les « Titres Existants »)**

**Souche n°1  
Tranche n°3**

Prix d'émission : 119,85% du Montant Nominal Total de la Tranche  
Majoré d'un montant de 3.056.694€ correspondant aux intérêts courus sur la période du 26 Septembre 2015  
(inclus) au 23 mars 2016 (exclu)

**NATIXIS**

## PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des modalités qui sont les modalités 2011 (les "**Modalités 2011**") et qui sont incorporées par référence dans le prospectus de base en date du 5 juin 2015 (visé par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») sous le numéro 15-257 en date du 5 juin 2015), tel que complété par le premier supplément au prospectus de base en date du 2 novembre 2015 (le « **Supplément** ») (visé par l'AMF sous le numéro 15-554 en date du 2 novembre 2015) (ensemble, le "**Prospectus de Base**") qui constituent ensemble un prospectus de base au sens de la Directive Prospectus (telle que définie ci-après).

Le présent document constitue les conditions définitives (les "**Conditions Définitives**") relatives à l'émission des titres assimilables conformément à l'Article 14 des Modalités 2011 (les "**Titres**") décrits ci-après pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive Prospectus et devant être lues conjointement avec le Prospectus de Base (à l'exclusion du chapitre "Modalités des Titres" qui est remplacé par les Modalités 2011). L'information complète sur l'Emetteur, le Garant et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Définitives, des Modalités 2011, de la Garantie (telle que définie ci-après) et du Prospectus de Base (à l'exclusion du chapitre "Modalités des Titres"). Les présentes Conditions Définitives et le Prospectus de Base sont publiés (a) sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et (b) avec la Garantie, sur le site internet de l'Emetteur ([www.bpifrance.fr](http://www.bpifrance.fr)), et sont disponibles aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Emetteur et aux bureaux désignés de l'Agent Payeur auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

L'expression "**Directive Prospectus**" signifie la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée et inclut toute mesure de transposition de cette directive dans chaque Etat Membre concerné de l'Espace Economique Européen.

1. **Emetteur :** Bpifrance Financement (anciennement la société anonyme OSEO) ("**Bpifrance Financement**").
2. **Garant :** L'établissement public à caractère industriel et commercial Bpifrance (anciennement l'établissement public à caractère industriel et commercial OSEO) ("**EPIC Bpifrance**").  
Le paiement intégral et à bonne date de toutes sommes en principal, intérêts et accessoires au titre des Titres fait l'objet d'une garantie autonome à première demande inconditionnelle et irrévocable de l'EPIC Bpifrance consentie le 21 mars 2016 en faveur des bénéficiaires qui y sont désignés publiée sur le site internet de l'Emetteur ([www.bpifrance.fr](http://www.bpifrance.fr)) et disponible pour consultation et pour copie sans frais, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Emetteur et aux bureaux désignés de l'Agent Payeur tels qu'indiqués à la fin du Prospectus de Base (la "**Garantie**").
3. (i) **Souche n°:** 1  
(ii) **Tranche n°:** 3  
Les Titres seront, dès leur cotation, entièrement assimilables aux, et constitueront une souche unique avec les, Titres Existants.
4. **Devise :** Euro ("€")

<b>5.</b>	<b>Montant Nominal Total :</b>	
	(i) Souche :	1.400.000.000 €
	(ii) Tranche :	200.000.000 €
<b>6.</b>	<b>Prix d'émission :</b>	119,85% du Montant Nominal Total de la Tranche majoré d'un montant de 3.056.694€ correspondant aux intérêts courus sur la période du 26 septembre 2015(inclus) au 23 mars 2016 (exclu)
<b>7.</b>	<b>Valeur Nominale Indiquée :</b>	100.000 €
<b>8.</b>	(i) <b>Date d'Emission :</b>	23 mars 2016
	(ii) <b>Date de Début de Période d'Intérêts :</b>	26 septembre 2015
<b>9.</b>	<b>Date d'Echéance :</b>	26 septembre 2023
<b>10.</b>	<b>Base d'Intérêt :</b>	Taux Fixe de 3,125% l'an <i>(autres détails indiqués ci-dessous)</i>
<b>11.</b>	<b>Base de Remboursement/Paiement :</b>	A moins qu'ils n'aient déjà été remboursés ou rachetés et annulés, les Titres seront remboursés à la Date d'échéance à 100% de leur Valeur Nominale Indiquée
<b>12.</b>	<b>Changement de Base d'Intérêt :</b>	Sans objet
<b>13.</b>	<b>Option de remboursement :</b>	Sans objet
<b>14.</b>	(i) <b>Date de l'autorisation d'émission des Titres :</b>	Décision du Conseil d'administration de l'Emetteur en date du 17 décembre 2015.
	(ii) <b>Date de l'autorisation de la Garantie :</b>	Décision du Conseil d'administration du Garant en date du 18 décembre 2015.

#### DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER (LE CAS ECHEANT)

<b>15.</b>	<b>Dispositions relatives aux Titres à Taux Fixe :</b>	Applicable
	(i) Taux d'Intérêt :	3,125% par an payable annuellement à terme échu
	(ii) Dates de Paiement du Coupon :	26 septembre de chaque année jusqu'à la Date d'échéance (incluse) et pour la première fois la 26 septembre 2016
	(iii) Montant de Coupon Fixe :	3.125 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée
	(iv) Montant de Coupon Brisé :	Sans objet
	(v) Méthode de Décompte des Jours :	Exact/Exact – ICMA
	(vi) Dates de Détermination du Coupon :	26 septembre de chaque année
<b>16.</b>	<b>Dispositions relatives aux Titres à Taux Variable :</b>	Sans objet
<b>17.</b>	<b>Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro :</b>	Sans objet

**DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT**

18. **Option de Remboursement au gré de l'Emetteur :** Sans objet
19. **Option de Remboursement au gré des titulaires de Titres :** Sans objet
20. **Montant de Remboursement Final de chaque Titre :** 100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 €
21. **Montant de Versement Echelonné :** Sans objet
22. **Montant de Remboursement Anticipé :** 100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 €  
 Montant de Remboursement Anticipé de chaque Titre payé lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 7(f)) ou en cas d'exigibilité anticipée (Article 10) ou autre remboursement anticipé :

**DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES**

23. **Forme des Titres :** Titres Dématérialisés
- (i) **Forme des Titres Dématérialisés :** Au porteur
- (ii) **Etablissement Mandataire :** Sans objet
- (iii) **Certificat Global Temporaire :** Sans objet
24. **Place Financière ou autres dispositions particulières relatives aux dates de paiement pour les besoins de l'Article 8(g) :** Sans objet
25. **Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) :** Sans objet
26. **Masse (Article 12) :** Applicable
- Les noms et coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont :
- Sylvain Thomazo  
 20, rue Victor Bart  
 78000 Versailles  
 France
- Les noms et coordonnées du Représentant suppléant de la Masse sont :
- Christian Hochstrasser  
 2, rue du Général de Gaulle  
 54870 Cons la Grandville  
 France
- Le Représentant de la Masse percevra une rémunération annuelle de 600 € au titre de ses fonctions.

**GENERALITES**

Le montant principal total des Titres émis a été Sans objet  
converti en euro au taux de [●], soit une somme de  
(uniquement pour les Titres qui ne sont pas libellés  
en euros) :

**RESPONSABILITE**

L'Emetteur et le Garant acceptent la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de Bpifrance Financement

Par : Jean-Michel Arnoult  
Directeur des Opérations Financières  
Dûment habilité

Signé pour le compte de l'EPIC Bpifrance

Par : Pierre Lepetit  
Président Directeur Général  
Dûment habilité

## PARTIE B – AUTRE INFORMATION

## 1. COTATION ET ADMISSION A LA NEGOCIATION :

- (i) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 23 mars 2016 a été faite par l'Emetteur (ou pour son compte).  
Les Titres Existants sont admis aux négociations sur Euronext Paris.
- (ii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : 9.200€ (y compris les frais AMF)

## 2. NOTATIONS

- Notations : Les Titres à émettre ont fait l'objet de la notation suivante :
- Moody's France S.A.S. : Aa2 (perspective stable)
- Fitch France S.A.S. : AA (perspective stable)
- Chacune des agences ci-avant est une agence de notation de crédit établie dans l'Union Européenne, enregistrée conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 16 septembre 2009 sur les agences de notation de crédit, tel que modifié (le "**Règlement ANC**") et figurant sur la liste des agences de notation de crédit publiée sur le site internet de l'Autorité Européenne des Marchés Financiers ([www.esma.europa.eu](http://www.esma.europa.eu)) conformément au Règlement ANC.

## 3. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf pour ce qui est indiqué dans le chapitre "Souscription et Vente" du Prospectus de Base, à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'offre des Titres n'y a d'intérêt significatif.

## 4. RENDEMENT

- Rendement : 0,433% par an.  
Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

## 5. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

- Code ISIN : FR0011119783
- Code commun : 068206715
- Dépositaires :
- (a) Euroclear France agissant comme Dépositaire Central : Oui
- (b) Dépositaire Commun pour Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme : Non

Tout système(s) de compensation autre qu'  
Euroclear Bank et Clearstream Banking, société  
anonyme et numéro(s) d'identification Sans objet  
correspondant :

Livraison : Livraison contre paiement

Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux  
désignés pour les Titres : **BNP Paribas Securities Services**  
**(Numéro affilié à Euroclear France 29106)**  
Les Grands Moulins de Pantin  
9, rue du Débarcadère  
93500 Pantin  
France

Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels  
désignés pour les Titres (le cas échéant) : Sans objet

## 6. PLACEMENT

Si syndiqué, noms des Membres du Syndicat de  
Placement : Sans objet

Etablissement(s) chargé(s) des Opérations de  
Stabilisation (le cas échéant) : Sans objet

Si non-syndiqué, nom de l'Agent Placeur : Natixis

Restrictions de vente supplémentaires : Sans objet

Restrictions de vente - Etats-Unis d'Amérique : Réglementation *S Compliance Category 1* ;  
Règles TEFRA Non Applicables